

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0520**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Modification de 2 états descriptifs de division en volumes d'un bien situé au 12 bis, rue Burdeau, afin de permettre l'implantation d'une école de mode par la société Esmod

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

Bureau du 8 décembre 2014**Décision n° B-2014-0520**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Modification de 2 états descriptifs de division en volumes d'un bien situé au 12 bis, rue Burdeau, afin de permettre l'implantation d'une école de mode par la société Esmod**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

Par acte du 27 octobre 2014, la Communauté urbaine de Lyon a cédé à la société Finamur un bien situé au 12 bis, rue Burdeau à Lyon 1er, sur les Pentes de la Croix-Rousse. De son côté, Finamur a signé un crédit-bail avec la société Esmod afin que cette dernière puisse installer, dans les locaux concernés, une école de mode.

Les biens vendus sont composés :

- du volume 2 de la parcelle cadastrée AP232 et AP 268,
- du volume 3 de la parcelle cadastrée AP 267,
- du volume 3 de la parcelle cadastrée AP 266,
- de la parcelle cadastrée AP 314.

Dans les états descriptifs de division en volumes établis suivant 2 actes du 28 décembre 1989, le volume 2 des parcelles cadastrées AP 232 et AP 268 et le volume 3 de la parcelle cadastrée AP 267 portent la mention "Bâtiment PTT".

Les biens concernaient alors un central téléphonique, qui a fermé préalablement à son acquisition par la Communauté urbaine en 2004.

Le bâtiment n'est, depuis lors, affecté à aucune destination.

La Communauté urbaine a donné son accord pour le changement de destination de ces volumes, afin que ceux-ci, affectés jusqu'alors à un usage de "Bâtiment PTT", puissent accueillir désormais une école de mode.

Avec l'acte signé, la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée à présenter à un prochain Bureau communautaire, pour approbation, tout acte authentique autorisant ce changement de destination.

Il est donc proposé, par la présente décision, l'approbation de l'acte authentique modifiant les états descriptifs de division en volumes précités afin que l'implantation d'une école de mode puisse se substituer au "Bâtiment PTT", désigné dans les états d'origine.

Les frais liés à cet acte seront supportés par la société Esmod ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la modification de 2 états descriptifs de division en volumes d'un bien situé au 12 bis, rue Burdeau, afin de permettre l'implantation d'une école de mode par la société Esmod.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet acte.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.